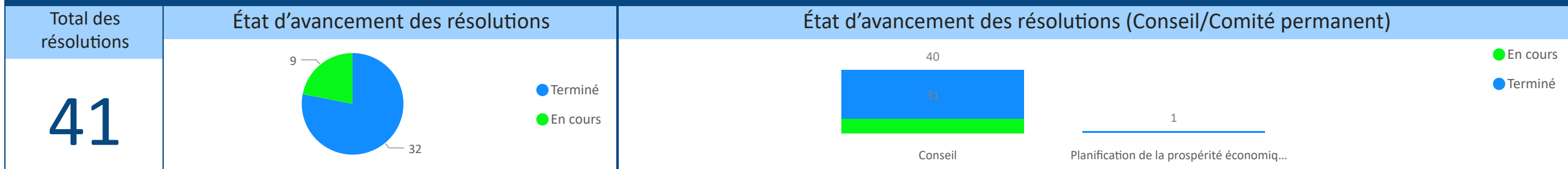


Tableau de bord des résolutions du Conseil 2025



Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
25-03	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte l'aménagement conceptuel et la conception de la voie de transport à zéro émission du centre-ville; QUE le comité ordonne au personnel de procéder à la conception technique, à la mise en œuvre par étapes et à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. Le personnel est également chargé de rechercher des fonds pour faire avancer la mise en œuvre et de faire rapport au comité sur la mobilité avant le budget 2026.	I&O	En cours
25-18	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente à la Division de la planification et de l'aménagement de fournir au conseil municipal des rapports analysant les répercussions de l'arrêté Z-5.338, Arrêté modifiant l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage pour The City of Fredericton, y compris, mais sans s'y limiter, les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · Le nombre total d'unités d'habitation secondaires créées; · Le nombre de chaque type d'unité d'habitation secondaire créée, y compris le nombre d'unités créées par conversion et le nombre créé par la construction de nouveaux espaces; · Un résumé de l'emplacement des unités d'habitation secondaires par quartier; · Un résumé de l'état actuel de la propriété des unités d'habitation secondaires approuvées; · Un résumé des activités d'exécution de l'arrêté municipal relatives aux unités d'habitation secondaires; · Une analyse du personnel concernant l'efficacité relative des modifications apportées à l'arrêté, y compris ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas bien fonctionné; · Un rapport doit être fourni pour les activités se terminant le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027. 	P&A	En cours
25-50	IL EST RÉSOLU QUE le personnel soit chargé de présenter un rapport administratif sur la manière de mettre en place un processus d'examen de la conception lors d'une prochaine réunion du Comité sur la prospérité économique et la planification de la croissance afin d'examiner la mise en œuvre de la conception dans le cadre du plan noyau sud.	P&A	En cours
25-54	IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que la demande présentée par Fredericton Homeless Shelters Inc. au 355, rue Smythe visant à modifier la zone d'exposition institutionnelle (IEX) afin d'autoriser un refuge d'urgence sera examinée par le conseil municipal lors d'une prochaine réunion ordinaire et renvoyée à une prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme ; que les exigences en matière d'avis public prévues à l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme communautaire seront respectées ; que le règlement approprié visant à modifier le règlement n° Z-5, Règlement de zonage de la ville de Fredericton, sera préparé ; et qu'une réunion ordinaire du conseil municipal sera fixée pour l'audience publique et l'examen des objections/soutiens au projet de règlement, après examen de la dérogation temporaire supplémentaire par le comité consultatif d'urbanisme.	P&A	En cours
25-26	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaire une portion d'environ 6 acres du NID 75426049 de Service Nouveau-Brunswick, située sur le chemin Two Nations, à Fredericton (N.-B.), en approuve l'aliénation et autorise sa vente à Blackbay Developments Ltd. pour un montant qui sera déterminé par évaluation et accepté par les deux parties; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires à cette transaction.	SG	En cours

LÉGENDE

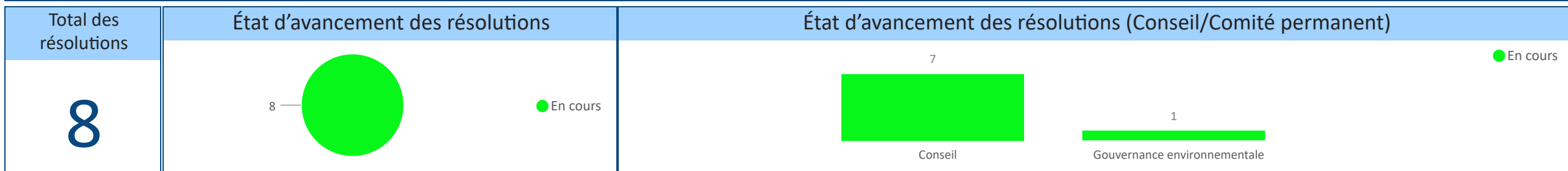
SG - Services généraux I&O - Ingénierie et Opérations SIF - Services d'incendie de Fredericton FPF - Force policière de Fredericton G&I - Gouvernance et inclusion P&A - Planification et Aménagement L,T&C - Loisirs, tourisme et culture

Tableau de bord des résolutions du Conseil 2025

Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution
25-07	<p>IL EST RÉSOLU QUE, une fois l'installation et la mise en service du nouveau collecteur d'égout sanitaire achevées dans le cadre d'une servitude de services publics locaux (ou de tout autre instrument juridique jugé approprié) sur l'ancienne réserve connue sous le NID 01489624, le conseil municipal de Fredericton déclare par la présente excédentaire la partie de ±29 ha (±72 ac) du NID 75426049 (la « parcelle ») et autorise le transfert de la parcelle à Sitansk ou à St. Mary's Economic Development Corporation pour la somme d'un dollar (1,00 \$) plus les taxes et ajustements applicables, sous réserve du ou des processus de planification standard et de l'approbation ou des approbations;</p> <p>QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires au nom de l'administration locale concernant le transfert de la parcelle et la servitude de passage sous une forme et avec un contenu approuvés par le gestionnaire immobilier, ainsi que tout autre document juridique au nom de l'administration locale qui pourrait être nécessaire pour faciliter cette résolution avec un contenu satisfaisant pour la DGA, ET sous une forme et avec un contenu approuvés par l'avocat de la municipalité, ou son représentant.</p>	Bureau DG	En cours
25-08	<p>ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté le 12 juin 2023 une résolution en plusieurs parties concernant le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») qui a accepté la conception et le budget définitifs du projet (81 700 000 \$), autorisé la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour emprunter de l'argent pour le projet (sans dépasser 79 600 000 \$) et ordonné à la trésorière de la Ville de limiter l'emprunt pour le projet à un maximum de 22 600 000 \$; accordé une subvention à Fredericton Playhouse Inc. pour la construction du projet; demandé au directeur général de poursuivre les efforts visant à obtenir un financement supplémentaire pour le projet et confirmé le dessaisissement et la vente du 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) au prix du marché pour un réaménagement urbain d'envergure;</p> <p>QUE le conseil municipal reconnaît que l'inflation a une incidence importante sur les estimations de construction et souhaite réviser les estimations de coûts associées au projet;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la PARTIE II [Acceptation du budget du projet] de la résolution adoptée le 12 juin 2023, et adopte ce qui suit :</p> <p>PARTIE II : [Acceptation du budget du projet]</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 111 200 000,00 \$ soit établie comme budget du projet.</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente le dernier paragraphe de la résolution adoptée le 12 juin 2023 dans la PARTIE III [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités], et le remplace par ce qui suit : QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière municipale l'autorisation et l'ordre de limiter les emprunts pour le Centre des arts de la scène à un maximum de 48 400 000 \$;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc.] de la résolution adoptée le 12 juin 2023, et adopte ce qui suit :</p> <p>PARTIE IV : [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale]</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention à Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») conformément à l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale pour la construction du projet de nouveau Centre des arts de la scène d'un montant de 111 200 000 \$ selon les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> · La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.; · FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet; · FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet; <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au directeur général, ou à son représentant, de fournir à Fredericton Playhouse Inc. toute autorisation requise ou nécessaire pour poursuivre la conception finale du projet actuellement approuvé, dont le coût est estimé à 111 200 000 \$;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la directrice générale adjointe à présenter au conseil municipal une mise à jour financière du projet une fois que les demandes de financement auprès de toutes les autres sources auront été déterminées et épuisées;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorière municipale à affecter une partie de l'excédent du fonds de fonctionnement général de 2024 au projet, qui sera déterminé une fois</p>	Bureau DG	En cours
25-30	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande par la présente au directeur général (« DGA ») d'explorer d'autres partenaires pour permettre l'avancement d'une piscine dans la ville et de revenir devant le conseil municipal avec des options ; et</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au DGA de terminer la conception actuelle d'une piscine comme plan d'urgence ; et</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que la contribution de la Ville dépend du financement fédéral et provincial.</p>	Bureau DG	En cours
25-57	<p>IL EST RÉSOLU QUE le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :</p> <p>Résolution n° 1 – Autorisant la préparation et le dépôt d'un avis d'intention d'expropriation d'un droit de tenure à bail détenu par Fredericton Exhibition Limited</p> <p>Résolution n° 2 – Autorisant la Ville à négocier avec Fredericton Exhibition Limited</p>	Bureau DG	En cours

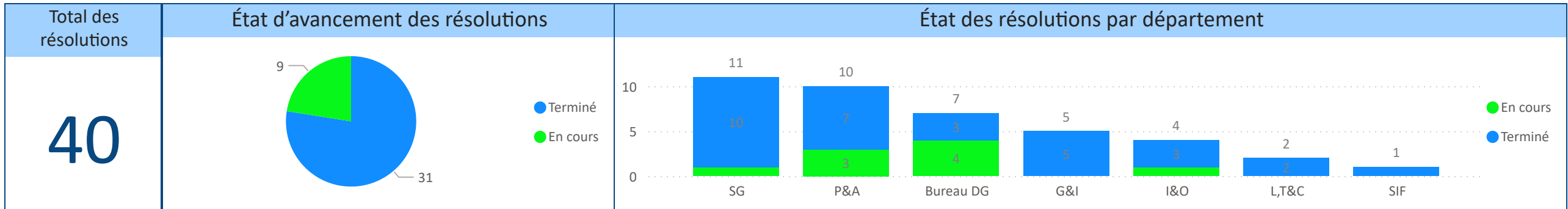
Tableau de bord des résolutions du Conseil (en cours des années précédentes)



Détail des résolutions – Actif (triés par service responsable)

#	Résolution	Service responsable	État d'avancement des résolutions
22-55	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne au personnel municipal, en collaboration avec la St. Mary's Ferry Landing Neighbourhood Association, de réaliser la demande no 2 (panneaux de signalisation et d'interprétation) et de faire avancer les projets municipaux qui feront progresser les demandes suivantes sur un total de sept : no 4 (élaborer une stratégie de plantation d'arbres), no 5 (rampe du pont Carleton) et no 7 (consultation continue sur la réanimation).	Bureau DG	En cours
22-56	IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Ville de Fredericton ordonne à la Division juridique de rédiger l'arrêté approprié visant fermeture d'un tronçon de ±4,4 hectares (10,9 acres) sis au sud de Two Nations Crossing (NID 75386144); QUE le conseil municipal de Fredericton, à la suite de la fermeture susmentionnée, déclare excédentaire la partie fermée du NID 75386144 et en autorise la cession à St. Mary's Economic Development Corporation pour la somme d'un dollar (1 \$), plus taxes et rajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour exécuter cette transaction.	Bureau DG	En cours
21-16B	IL EST RÉSOLU QUE le directeur général soit chargé de mettre en œuvre le plan recommandé pour Officers' Square, joint en annexe A, qui comprend une aire de jeux pour enfants et un jeu d'eau.	I&O	En cours
21-16C	IL EST RÉSOLU que le directeur général soit chargé de mettre en œuvre le plan recommandé pour Officers' Square, joint à l'annexe A, qui comprend une zone ombrée en violet située dans le coin sud-ouest, qui sera planifiée en collaboration avec la nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	I&O	En cours
23-82	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général de préparer un plan de modération de la circulation sur le chemin Golf Club dont la mise en application coïncidera avec l'installation de pistes cyclables. Les mesures comprendront des avancées de trottoir et des technologies pour contrôler la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et celle des voiturettes de golf circulant sur ce chemin et seront mises en place dès l'achèvement substantiel de la phase 1 du projet d'aménagement.	I&O	En cours
24-68	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande à la Division Tourisme et Événements d'élaborer un plan de programmation et d'interprétation du patrimoine qui représente les détenteurs de droits autochtones et les cultures et périodes des débuts de l'Acadie, de la Grande-Bretagne et de l'après-Confédération qui se trouvent dans le Quartier historique de garnison et d'envisager le financement de l'élaboration de ce plan dans le cadre du processus du budget d'immobilisations. La Garde de cérémonie de Fredericton ne sera pas opérationnelle tant que ce plan ne sera pas mis au point et pris en compte.	L,T&C	En cours
21-19	IL EST RÉSOLU que la présentation et les recommandations du Fredericton Nature Club et de Nature Trust of NB soient transmises au personnel pour examen et qu'un rapport du personnel soit présenté lors d'une prochaine réunion du comité sur la géance environnementale.	SG	En cours
24-48	ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton reconnaît que le noyau sud-ouest a connu une forte croissance; IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton soumette pour considération dans le cadre du processus budgétaire 2025 du conseil municipal l'étude et la décision de construire une nouvelle caserne de pompiers (la « Cinquième caserne ») à proximité du noyau sud-ouest ET l'établissement du plan officiel connexe pour la conception, la construction, l'équipement et le personnel de cette caserne.	SIF	En cours

Tableau de bord des résolutions 2025 - Conseil



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
25-54	IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que la demande présentée par Fredericton Homeless Shelters Inc. au 355, rue Smythe visant à modifier la zone d'exposition institutionnelle (IEX) afin d'autoriser un refuge d'urgence sera examinée par le conseil municipal lors d'une prochaine réunion ordinaire et renvoyée à une prochaine réunion du comité consultatif d'urbanisme ; que les exigences en matière d'avis public prévues à l'article 111 de la Loi sur l'urbanisme communautaire seront respectées ; que le règlement approprié visant à modifier le règlement n° Z-5, Règlement de zonage de la ville de Fredericton, sera préparé ; et qu'une réunion ordinaire du conseil municipal sera fixée pour l'audience publique et l'examen des objections/soutiens au projet de règlement, après examen de la dérogation temporaire supplémentaire par le comité consultatif d'urbanisme.	9/22/2025	P&A	En cours	
25-50	IL EST RÉSOLU QUE le personnel soit chargé de présenter un rapport administratif sur la manière de mettre en place un processus d'examen de la conception lors d'une prochaine réunion du Comité sur la prospérité économique et la planification de la croissance afin d'examiner la mise en œuvre de la conception dans le cadre du plan noyau sud.	9/8/2025	P&A	En cours	
25-18	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente à la Division de la planification et de l'aménagement de fournir au conseil municipal des rapports analysant les répercussions de l'arrêté Z-5.338, Arrêté modifiant l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage pour The City of Fredericton, y compris, mais sans s'y limiter, les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · Le nombre total d'unités d'habitation secondaires créées; · Le nombre de chaque type d'unité d'habitation secondaire créée, y compris le nombre d'unités créées par conversion et le nombre créé par la construction de nouveaux espaces; · Un résumé de l'emplacement des unités d'habitation secondaires par quartier; · Un résumé de l'état actuel de la propriété des unités d'habitation secondaires approuvées; · Un résumé des activités d'exécution de l'arrêté municipal relatives aux unités d'habitation secondaires; · Une analyse du personnel concernant l'efficacité relative des modifications apportées à l'arrêté, y compris ce qui a bien fonctionné et ce qui n'a pas bien fonctionné; · Un rapport doit être fourni pour les activités se terminant le 31 décembre 2025, le 31 décembre 2026 et le 31 décembre 2027. 	4/14/2025	P&A	En cours	Premier rapport prévu pour le 29 janvier.
25-03	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte l'aménagement conceptuel et la conception de la voie de transport à zéro émission du centre-ville; QUE le comité ordonne au personnel de procéder à la conception technique, à la mise en œuvre par étapes et à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre. Le personnel est également chargé de rechercher des fonds pour faire avancer la mise en œuvre et de faire rapport au comité sur la mobilité avant le budget 2026.	1/13/2025	I&O	En cours	

Tableau de bord des résolutions 2025 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
25-57	IL EST RÉSOLU QUE le Conseil adopte les deux résolutions suivantes : Résolution n° 1 – Autorisant la préparation et le dépôt d'un avis d'intention d'expropriation d'un droit de tenure à bail détenu par Fredericton Exhibition Limited Résolution n° 2 – Autorisant la Ville à négocier avec Fredericton Exhibition Limited	9/22/2025	Bureau DG	En cours	Avis d'intention a été émis.
25-08	ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté le 12 juin 2023 une résolution en plusieurs parties concernant le projet de centre des arts de la scène (le « projet ») qui a accepté la conception et le budget définitifs du projet (81 700 000 \$), autorisé la présentation d'une demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités pour emprunter de l'argent pour le projet (sans dépasser 79 600 000 \$) et ordonné à la trésorière de la Ville de limiter l'emprunt pour le projet à un maximum de 22 600 000 \$; accordé une subvention à Fredericton Playhouse Inc. pour la construction du projet; demandé au directeur général de poursuivre les efforts visant à obtenir un financement supplémentaire pour le projet et confirmé le dessaisissement et la vente du 686, rue Queen (Fredericton Playhouse Inc.) au prix du marché pour un réaménagement urbain d'envergure; QUE le conseil municipal reconnaît que l'inflation a une incidence importante sur les estimations de construction et souhaite réviser les estimations de coûts associées au projet; IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la PARTIE II [Acceptation du budget du projet] de la résolution adoptée le 12 juin 2023, et adopte ce qui suit : PARTIE II : [Acceptation du budget du projet] IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve, confirme et ordonne par la présente que la somme de 111 200 000,00 \$ soit établie comme budget du projet. QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente le dernier paragraphe de la résolution adoptée le 12 juin 2023 dans la PARTIE III [Commission des emprunts de capitaux par les municipalités], et le remplace par ce qui suit : QUE le conseil municipal de Fredericton donne à la trésorière municipale l'autorisation et l'ordre de limiter les emprunts pour le Centre des arts de la scène à un maximum de 48 400 000 \$; QUE le conseil municipal de Fredericton annule par la présente la PARTIE IV [Subvention – Fredericton Playhouse Inc.] de la résolution adoptée le 12 juin 2023, et adopte ce qui suit : PARTIE IV : [Subvention – Fredericton Playhouse Inc. – Loi sur la gouvernance locale] IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention à Fredericton Playhouse Inc. (« FPI ») conformément à l'article 102 de la Loi sur la gouvernance locale pour la construction du projet de nouveau Centre des arts de la scène d'un montant de 111 200 000 \$ selon les conditions suivantes : · La subvention ne sera versée que pour les montants correspondant aux factures établies par les vendeurs ou fournisseurs et acceptées par Ellis Don et qui ont également été examinées et acceptées par le représentant du propriétaire, Mathers Project Management Consulting Inc.; · FPI doit fournir les renseignements et les rapports demandés par la Ville de Fredericton concernant le calendrier du projet et le pourcentage du budget du projet; · FPI doit respecter les conditions de tout financement fédéral ou provincial reçu pour le projet; QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au directeur général, ou à son représentant, de fournir à Fredericton Playhouse Inc. toute autorisation requise ou nécessaire pour poursuivre la conception finale du projet actuellement approuvé, dont le coût est estimé à 111 200 000 \$; QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la directrice générale adjointe à présenter au conseil municipal une mise à jour financière du projet une fois que les demandes de financement auprès de toutes les autres sources auront été déterminées et épuisées; QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne et autorise par la présente la trésorière municipale à affecter une partie de l'excédent du fonds de fonctionnement général de 2024 au projet, qui sera déterminé une fois les travaux financiers de fin d'année terminés.	2/10/2025	Bureau DG	En cours	

Tableau de bord des résolutions 2025 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
25-30	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande par la présente au directeur général (« DGA ») d'explorer d'autres partenaires pour permettre l'avancement d'une piscine dans la ville et de revenir devant le conseil municipal avec des options ; et QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au DGA de terminer la conception actuelle d'une piscine comme plan d'urgence ; et QUE le conseil municipal de Fredericton confirme par la présente que la contribution de la Ville dépend du financement fédéral et provincial.	6/23/2025	Bureau DG	En cours	Les réunions avec les partenaires potentiels se poursuivent et la conception actuelle est terminée. Le personnel continue de plaider en faveur d'un financement fédéral et provincial.
25-07	IL EST RÉSOLU QUE, une fois l'installation et la mise en service du nouveau collecteur d'égout sanitaire achevées dans le cadre d'une servitude de services publics locaux (ou de tout autre instrument juridique jugé approprié) sur l'ancienne réserve connue sous le NID 01489624, le conseil municipal de Fredericton déclare par la présente excédentaire la partie de ±29 ha (±72 ac) du NID 75426049 (la « parcelle ») et autorise le transfert de la parcelle à Sitansisk ou à St. Mary's Economic Development Corporation pour la somme d'un dollar (1,00 \$) plus les taxes et ajustements applicables, sous réserve du ou des processus de planification standard et de l'approbation ou des approbations; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires au nom de l'administration locale concernant le transfert de la parcelle et la servitude de passage sous une forme et avec un contenu approuvés par le gestionnaire immobilier, ainsi que tout autre document juridique au nom de l'administration locale qui pourrait être nécessaire pour faciliter cette résolution avec un contenu satisfaisant pour la DGA, ET sous une forme et avec un contenu approuvés par l'avocat de la municipalité, ou son représentant.	1/27/2025	Bureau DG	En cours	Collaboration avec Sitansisk afin de s'assurer que les documents requis sont déposés auprès de l'ISC pour la servitude. Mise en service de la nouvelle ligne principale et achèvement des travaux à la fin de l'automne 2025. Le transfert de propriété est la prochaine étape.
25-26	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare excédentaire une portion d'environ 6 acres du NID 75426049 de Service Nouveau-Brunswick, située sur le chemin Two Nations, à Fredericton (N.-B.), en approuve l'aliénation et autorise sa vente à Blackbay Developments Ltd. pour un montant qui sera déterminé par évaluation et accepté par les deux parties; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires à cette transaction.	6/9/2025	SG	En cours	Ne pas avancer.

Tableau de bord des résolutions 2025 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
25-22	IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton reçoive le rapport du groupe de travail sur la sécurité communautaire daté du 26 mai 2025 ; et Que le directeur général reçoive l'ordre de présenter un plan d'action concernant les recommandations qui désignent la Ville de Fredericton comme chef de file ; et Que le directeur général reçoive l'ordre de rédiger une lettre à signer par le maire et adressée au premier ministre pour demander un plan d'action concernant les recommandations qui désignent un ministère ou une autorité provinciale comme responsable ; et Que le directeur général reçoive l'ordre de convoquer un comité de surveillance qui élaborera un cadre de rapport pour fournir des mises à jour régulières au conseil municipal ou à un comité permanent.	6/23/2025	Bureau DG	Terminé	
25-55	IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne au conseiller municipal Eric Megarity de voter « Oui » aux résolutions de l'UMNB suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · U-25-01 Mesures urgentes concernant l'accès à l'éducation préscolaire et aux services de garde · U-25-02 Mesures urgentes pour remédier aux goulots d'étranglement dans les soins de longue durée qui ont une incidence sur l'infrastructure provinciale de santé · U-25-03 Mesures urgentes pour remédier aux risques associés à l'utilisation des trottinettes électriques · U-25-04 Rétablissement de la formation des conseillers municipaux et du soutien aux maires et aux conseillers · U-25-05 Démarches pour obtenir des subventions à la rénovation résidentielle · U-25-06 Rapport de la FCM sur l'avenir du Canada rural · U-25-07 Comité de gestion des contrats de la GRC · U-25-08 Plaidoyer en faveur du partage des recettes de la TVH avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick · U-25-09 Élargissement de l'admissibilité au Programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises afin d'augmenter l'offre de logements abordables; IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne au conseiller municipal Eric Megarity de voter « Non » aux résolutions de l'UMNB suivantes : <ul style="list-style-type: none"> · U-25-10 Normes relatives aux services d'incendie; QUE le conseiller Eric Megarity soit invité à s'abstenir de voter sur la résolution U-25-06 de l'UMNB, faute de temps nécessaire pour examiner le rapport de la FCM dans son intégralité.	9/22/2025	Bureau DG	Terminé	
25-61	ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé, sans consultation publique, des changements importants au service offert par Postes Canada aux Canadiens, au moyen de modifications unilatérales à la Charte du service postal canadien; QUE, de l'aveu même de Postes Canada, un examen complet du mandat de la Charte du service postal canadien est en retard; QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a adopté, lors de son assemblée générale annuelle de 2025, des résolutions demandant au gouvernement fédéral de maintenir la protection des services postaux dans les petites collectivités urbaines, rurales, éloignées et nordiques, et de veiller à ce qu'aucune modification ne soit apportée au mandat ou à la charte de service de Postes Canada sans un examen public approfondi, incluant une consultation auprès des administrations locales; QUE la FCM a depuis adressé une lettre au ministre Lightbound exposant ces enjeux au nom des municipalités canadiennes (voir pièce jointe); IL EST DONC RÉSOLU QUE la Ville de Fredericton écrive officiellement au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, en mettant en copie les députés et sénateurs locaux, afin : <ul style="list-style-type: none"> • de demander la suspension des changements annoncés jusqu'à ce qu'une consultation publique adéquate ait été menée; • de demander au gouvernement fédéral que tout examen de Postes Canada et de la Charte du service postal canadien soit effectué dans le cadre d'un examen public complet, approfondi et transparent, comprenant des audiences publiques, avec toutes les principales parties prenantes, dans toutes les régions du Canada. 	10/27/2025	Bureau DG	Terminé	
25-72	IL EST RÉSOLU QUE le directeur général soit chargé de présenter, lors de la prochaine réunion du Comité de la sécurité publique ou d'une autre réunion déterminée par la secrétaire municipale, un rapport incluant les coûts liés à la lutte contre les feux de brousse causés par des feux de camp allumés sur des terrains privés occupés par des personnes sans logement; QUE le rapport englobe les commentaires des services d'incendie, de police et l'Unité de services de sécurité ainsi que toute stratégie d'atténuation visant à prévenir de tels incendies.	12/8/2025	SIF	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2025 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
25-02	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton, en tant que propriétaire du 397, rue Queen et du 101, rue Smythe, consente à la désignation patrimoniale des propriétés en question et ordonne par la présente à la Division des services juridiques de préparer l'arrêté approprié pour modifier l'arrêté L-4, Arrêté de The City of Fredericton concernant la sauvegarde du patrimoine municipal, afin d'inclure les propriétés situées au 397, rue Queen et au 101, rue Smythe;</p> <p>QUE les exigences en matière d'avis de l'article 56(1) de la Loi sur la conservation du patrimoine soient respectées;</p> <p>QUE la question soit soumise à l'examen du Comité de sauvegarde du patrimoine;</p> <p>QUE le conseil examine les oppositions et appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa réunion ordinaire qui se tiendra le lundi 10 février 2025 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.</p>	1/13/2025	P&A	Terminé	
25-04	<p>ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Fredericton a déclaré que l'accès aux soins de santé primaires est devenu le principal obstacle à l'attraction et à la rétention des employés pour développer l'économie locale et que l'accès aux soins de santé primaires est la principale préoccupation de ses membres;</p> <p>QUE l'importance et le manque d'accès aux soins de santé primaires à Fredericton ont été validés par les données démographiques des médecins;</p> <p>QUE le New Brunswick Medical Education Foundation Inc. « se consacre au recrutement et à la rétention des futurs médecins du Nouveau-Brunswick » et « met les futurs médecins en contact avec les communautés »;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton souhaite encourager le développement économique de la ville de Fredericton ainsi que l'attraction et la rétention des talents afin de développer l'économie locale;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton accorde par la présente une subvention de dix mille dollars (10 000 \$) au New Brunswick Medical Education Foundation Inc. (NBMEF) en utilisant l'allocation budgétaire reçue de la Commission de services régionaux pour le recrutement et la rétention des médecins, conformément à l'article 104(2)(c) de la Loi sur la gouvernance locale, sous réserve des conditions suivantes :</p> <p>Que le NBMEF crée deux bourses d'études en médecine de la Ville de Fredericton en 2025 avec une entente de retour au service d'un an à laquelle les candidats peuvent postuler pendant leur période de candidature qui s'étend du 1er mars au 31 mai;</p> <p>Que le NBMEF attribue deux bourses d'études en médecine de la Ville de Fredericton en 2025;</p> <p>Que le NBMEF signe un accord pour les bourses d'études en médecine de la Ville de Fredericton engageant le ou les bénéficiaires à exercer à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, après l'obtention de leur diplôme, pendant au moins un (1) an; et tout cela dans le but de permettre aux résidents de la ville d'accéder plus facilement aux soins de santé primaires et de favoriser la croissance des entreprises locales en attirant et en fidélisant les employés;</p> <p>QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette résolution.</p>	1/13/2025	P&A	Terminé	
25-24	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton charge la Division de la planification et de l'aménagement de préparer un rapport administratif pour la troisième lecture afin de déterminer les répercussions potentielles de la suppression de certaines parties de la zone résidentielle cinq (R-5) proposée dans les modifications, à savoir celles situées le long du côté nord de la rue Montgomery, entre la rue Regent et la rue Windsor, et le long du côté ouest de la rue Windsor, entre la rue Montgomery et le chemin Kings College.</p>	6/9/2025	P&A	Terminé	
25-33	<p>ATTENDU QUE The City of Fredericton a conclu avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement une entente de contribution au Fonds pour accélérer la construction de logements datée du 12 décembre 2023 (l'« entente ») en vue d'obtenir des fonds pour remédier à la pénurie de logements à Fredericton;</p> <p>QUE l'entente contient un plan d'action approuvé décrivant huit initiatives que la Ville s'est engagée à réaliser;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 25 novembre 2024, une résolution établissant la subvention pour les personnes qui achètent leur première maison du Fonds pour accélérer la construction de logements (la « subvention »);</p> <p>QUE le personnel recommande que des frais mineurs soient exigés pour que la subvention soit conforme aux critères de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;</p> <p>QUE la municipalité confirme la mise en œuvre de la partie 2 de l'initiative 4 : « Initiative pour l'accession à la propriété pour ménages modestes ».</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton, conformément à l'article 104 de la Loi sur la gouvernance locale, établisse la subvention révisée pour les personnes qui achètent leur première maison du Fonds pour accélérer la construction de logements, comme indiqué dans la description ci-jointe, datée du 2 juillet 2025, en tant que deuxième partie du Programme de subventions pour l'accession à la propriété des ménages modestes.</p>	7/14/2025	P&A	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2025 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
25-51	IL EST RÉSOLU QUE le personnel soit chargé de présenter un rapport avant la troisième lecture sur la consultation publique menée par les promoteurs immobiliers concernant les nouveaux bâtiments de plus de 5 étages dans les corridors et de plus de 10 étages dans le centre-ville.	9/8/2025	P&A	Terminé	
25-53	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente que la demande de démolition du bâtiment situé au 401, avenue University, dans la ville de Fredericton, soit acceptée, conformément à l'article 10.01 de l'arrêté L-4, Arrêté de The City of Fredericton concernant la sauvegarde du patrimoine municipal, le conseil ayant déterminé que ce bâtiment présente un état dangereux et précaire pour le champ d'alimentation en eau de la ville; QUE l'enlèvement et l'élimination des contaminants soient effectués conformément au permis de démolition délivré en vertu de l'arrêté R-15, Arrêté sur la construction, et à toute autre directive et exigence du personnel municipal.	9/8/2025	P&A	Terminé	
25-56	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton reçoive par la présente le projet de plan municipal secondaire du nouveau quartier sud-est à titre d'information; QUE le conseil municipal de Fredericton demande par la présente au personnel de la Planification et de l'Aménagement de mener une consultation publique ciblée auprès des résidents et des propriétaires fonciers actuels de la zone visée par le plan; QUE le conseil municipal de Fredericton demande que, une fois la consultation publique terminée, un résumé de celle-ci soit préparé et que les ajustements nécessaires soient apportés au plan afin que le processus d'adoption du plan municipal secondaire du nouveau quartier sud-est puisse être lancé; QUE le personnel de la Division juridique soit autorisé et chargé de préparer les modifications connexes à l'arrêté Z-6, Arrêté relatif à l'adoption d'un plan municipal pour Fredericton, et de l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.	9/22/2025	P&A	Terminé	
25-06	QUE le conseil municipal de Fredericton donne, par la présente, l'autorisation et l'ordre au service juridique de rédiger l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté A-19, Arrêté relatif à la procédure du conseil municipal de Fredericton, afin d'appliquer aux comités permanents les changements suivants selon l'article 15 : (1) Le comité permanent connu sous le nom de Comité sur la vitalité économique sera renommé Comité sur la prospérité économique et la planification de la croissance (15.07)(1)(a). (2) Le nom du comité (article 15.12) fera l'objet d'une modification pour refléter l'appellation « Prospérité économique et planification de la croissance » et la description sera changée pour inclure « tout en préservant l'identité historique de la ville » comme suit : Programme : Prospérité économique et planification de la croissance – Portée par une planification communautaire globale et durable, ainsi qu'une croissance économique ciblée, garantissant la stabilité et la prospérité tout en préservant l'identité historique de la ville. (3) La déclaration sur la communauté habitable (section 15.15) sera modifiée en supprimant la ligne « et en assurant la préservation de l'identité culturelle et historique de la ville » comme suit : Programme : Communauté habitable – Encourager une communauté diversifiée et progressiste sur le plan social, offrant des possibilités variées d'enrichissement culturel et de vie active.	1/27/2025	G&I	Terminé	
25-11	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente une entente de licence avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick pour les travaux à effectuer sur le pont n° 2 de Nashwaak, situé à Marysville, pour une durée de neuf mois commençant le 1er mars 2025, sous réserve des conditions, et autorise la mairesse et la secrétaire municipale à signer les documents juridiques nécessaires pour conclure cette transaction.	2/24/2025	G&I	Terminé	
25-41	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton déclare « excédentaire » et autorise et approuve le transfert du terrain situé au 825, rue Cliffe, identifié comme le lot 25-15 sur un plan de lotissement intitulé « City of Fredericton Subdivision 2025 creating lot 25-15 and lot 25-16 » à la New Brunswick Collaborative Housing Co-operative Ltd. pour la somme d'un dollar (1,00 \$) plus les taxes et ajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour réaliser cette transaction.	8/11/2025	G&I	Terminé	
25-45	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve l'acquisition du 562, rue Brunswick, Fredericton, N.-B. (SNB NID 01455468), de New Brunswick Right to Life Association Inc. (Hope House Maternity Home Inc.), pour la somme de sept cent soixante-seize mille dollars (776 000,00 \$), THS comprise, plus les rajustements applicables, sous réserve des conditions; autorise la mairesse et la secrétaire municipale à signer tous les documents juridiques nécessaires pour faciliter cette transaction.	8/25/2025	G&I	Terminé	
25-52	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et adopte par la présente la politique relative au congé parental des élus GOV-POL-008 telle que jointe.	9/8/2025	G&I	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2025 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
25-12	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton accepte de Wawanesa Mutual Insurance Company une subvention de quinze mille dollars (15 000,00 \$) pour aider la Ville dans le cadre de la Campagne de sensibilisation Intelli-feu; QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise le présent accord entre Wawanesa Mutual Insurance Company et The City of Fredericton en ce qui concerne le financement d'un projet intitulé « Campagne de sensibilisation Intelli-feu » (l'« accord »); QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'accord au nom de la Municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter l'accord et cette résolution. QUE la trésorière municipale ou le directeur des Services généraux soit autorisé à signer les documents nécessaires tels que, mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement, d'étape et d'achèvement du projet rapports, ou tout autre document relatif aux demandes financières dans le cadre du présent accord.	3/24/2025	SG	Terminé	
25-14	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton accepte de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique dans le cadre du Fonds des collectivités innovatrices (FCI) d'un montant de cinq cent mille dollars (500 000 \$); QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise le présent accord entre l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et The City of Fredericton en ce qui concerne le financement d'un projet intitulé « Projet 227072 » (l'« accord ») concernant les rénovations du marché public Boyce; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'accord au nom de la Municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour exécuter l'accord et cette résolution. QUE la trésorière municipale ou le directeur – Services généraux soit autorisé à exécuter tous les rapports requis, tels que, mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement, d'étape et d'achèvement du projet, les formulaires ou des documents relatifs aux demandes financières pour le projet.	3/24/2025	SG	Terminé	
25-23	IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton accepte la contribution financière de trente-huit mille dollars (38 000 \$) du ministère de l'Environnement et des Collectivités locales pour aider la Ville à élaborer une stratégie de lutte contre les feux de forêt à Fredericton dans le contexte des changements climatiques; QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise par la présente la lettre d'offre/entente de financement entre Sa Majesté le Roi, en droit de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le ministre de l'Environnement et des Collectivités locales, et The City of Fredericton concernant le financement d'un projet intitulé « Lutte contre les feux de forêt dans le contexte du changement climatique à Fredericton (numéro de projet : 250290) » (l'« accord »); QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité et tout autre document juridique nécessaire pour faciliter l'exécution de l'accord et de cette résolution. QUE la trésorière municipale ou le directeur – Services généraux soit autorisé à signer les documents nécessaires dans le cadre de l'entente, tels que, mais sans s'y limiter, les demandes de contribution, les rapports d'avancement, d'étape et d'achèvement du projet ou des documents relatifs aux demandes financières pour le projet.	6/9/2025	SG	Terminé	
25-25	IL EST RÉSOLU QUE les stratégies tarifaires quinquennales, décrites à l'annexe A, relatives aux tarifs des loisirs, soient approuvées et mises en œuvre à compter du 1er octobre 2025.	6/9/2025	SG	Terminé	
25-34	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au personnel de rédiger une lettre à l'intention de la mairesse, qui la signera, à Recycle NB pour demander que les services de recyclage des zones récemment fusionnées soient mis à jour.	7/14/2025	SG	Terminé	
25-36	Il est résolu que le conseil municipal de Fredericton demande au personnel de réduire le service aux dépôts de recyclage bleus pour le reste de l'année 2025 et de retirer complètement les conteneurs au plus tard le 31 décembre 2025, sans que cela n'entraîne de diminution du service aux immeubles multirésidentiels, étant donné que la collecte en bordure de rue pour les appartements est assurée par Circular Materials Atlantique.	7/14/2025	SG	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2025 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

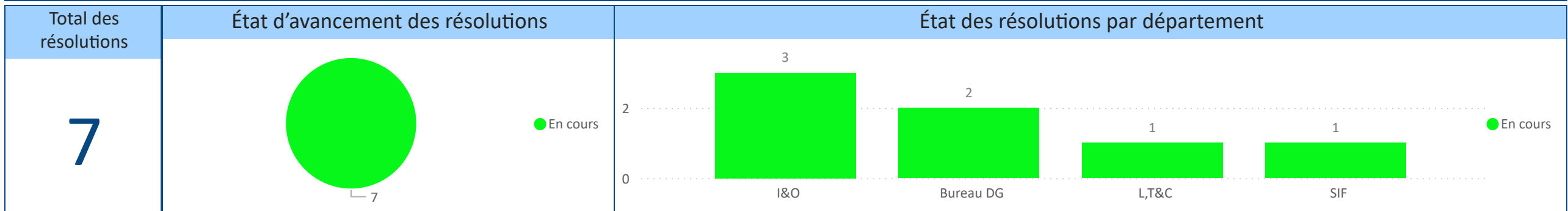
#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
25-49	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne à la trésorière municipale de :</p> <p>1) procéder à l'établissement du budget 2026 pour le traitement des subventions d'immobilisations des partenaires stratégiques en fonction d'un montant s'élevant en principe à 307 200 \$,</p> <p>2) procéder à l'établissement du budget 2026 pour le traitement des subventions communautaires en fonction d'un montant s'élevant en principe à 336 650 \$,</p> <p>3) procéder à l'établissement du budget 2026 pour le traitement des subventions d'action contre les changements climatiques en fonction d'un montant s'élevant en principe à 31 850 \$,</p> <p>4) procéder à l'établissement du budget 2026 pour le traitement des subventions aux arts, à la culture et au patrimoine en fonction d'un montant s'élevant en principe à 106 100 \$;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton demande au personnel du Comité des subventions de recommander la répartition du financement entre les fonds de subvention, au besoin.</p>	9/8/2025	SG	Terminé	À finaliser avec le budget du fonds général.
25-62	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général :</p> <p>(1) d'entamer le processus de projet de loi émanant des députés auprès de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick afin de modifier la Loi concernant certains parcs et certaines rues dans la cité de Fredericton, chapitre 74 des Lois du Nouveau-Brunswick, 1993, en retirant le terrain situé au sud de la rue Prospect (NID 01479211) pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers;</p> <p>(2) de revenir devant le conseil avec une demande officielle de zonage du terrain afin de faciliter la construction de la nouvelle caserne de pompiers au 750, rue Prospect;</p> <p>(3) d'autoriser la mairesse et la secrétaire municipale à signer tout document nécessaire pour faciliter ce processus.</p>	10/27/2025	SG	Terminé	
25-63	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte de la part du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités une contribution financière de trois millions cinq cent cinquante-deux mille vingt-sept dollars (3 552 027 \$) afin d'aider la Ville de Fredericton à faire face aux impacts sur les infrastructures municipales causés par des phénomènes météorologiques extrêmes sur le territoire municipal;</p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise l'entente de contribution du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, et The City of Fredericton, relativement au projet intitulé « Extension du réseau d'approvisionnement en eau dans la zone de croissance du nord-est de Fredericton » (l'« entente »); QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique requis pour faciliter l'entente et la présente résolution, y compris – sans s'y limiter – les modifications approuvées par l'avocat de la Ville ou son représentant;</p> <p>QUE la trésorière municipale ou le directeur – Services généraux soit autorisé à signer les rapports requis, notamment – sans s'y limiter – les demandes de contribution, les rapports d'avancement du projet, les rapports d'étape, les rapports d'achèvement, ou tout document lié aux demandes financières pour le projet dans le cadre de l'entente.</p>	10/27/2025	SG	Terminé	
25-64	<p>IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton accepte la contribution financière de cent vingt mille dollars (120 000 \$) du ministre des Ressources naturelles afin d'aider la Ville de Fredericton à élaborer une stratégie de lutte contre les incendies de forêt dans le contexte des changements climatiques;</p> <p>QUE le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise la lettre d'offre/l'entente de financement entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, représenté par le ministre des Ressources naturelles, et la Ville de Fredericton relativement au financement d'un projet intitulé « Programme communautaire de résilience face aux incendies de forêt » (l'« entente »); QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la municipalité ainsi que tout autre document juridique requis pour faciliter l'entente et la présente résolution;</p> <p>QUE la trésorière municipale ou le directeur – Services généraux soit autorisé à signer les rapports requis, notamment – sans s'y limiter – les demandes de contribution, les rapports d'avancement du projet, les rapports d'étape, les rapports d'achèvement du projet, ou tout document lié aux demandes financières pour le projet dans le cadre de l'entente.</p>	10/27/2025	SG	Terminé	

Tableau de bord des résolutions 2025 - Conseil

Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
25-13	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente l'accord entre Meeting Professionals International, Inc. et The City of Fredericton concernant l'organisation de la conférence EVENT qui se tiendra à Fredericton du 6 au 10 septembre 2025; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'Entente au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.	3/24/2025	L,T&C	Terminé	
25-15	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente au directeur – Ingénierie et Opérations de faire avancer l'étude conceptuelle de l'esplanade de la garnison datée du 17 mars 2025, jusqu'à l'étude technique détaillée et la construction.	3/24/2025	I&O	Terminé	La construction devrait commencer à l'automne.
25-35	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte, par résolution, les lignes directrices sur les bâtiments écologiques et demande au directeur – Ingénierie et Opérations d'inclure les lignes directrices et les recommandations dans les futurs projets de bâtiments municipaux et d'en tenir compte dans le cadre du processus budgétaire régulier.	7/14/2025	I&O	Terminé	
25-40	IL EST RÉSOLU QUE, en réponse à la pétition (Installation d'une barrière de protection sur une partie du sentier Kelly's pour des raisons de sécurité), le personnel examine la sécurité du sentier, installe des barrières de protection si nécessaire et fasse rapport au conseil municipal.	7/28/2025	I&O	Terminé	
25-44	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton adopte par la présente la hiérarchie des parcs datée de juillet 2025 en tant qu'addendum n° 1 au Plan directeur des loisirs, adopté le 24 février 2025.	8/25/2025	L,T&C	Terminé	

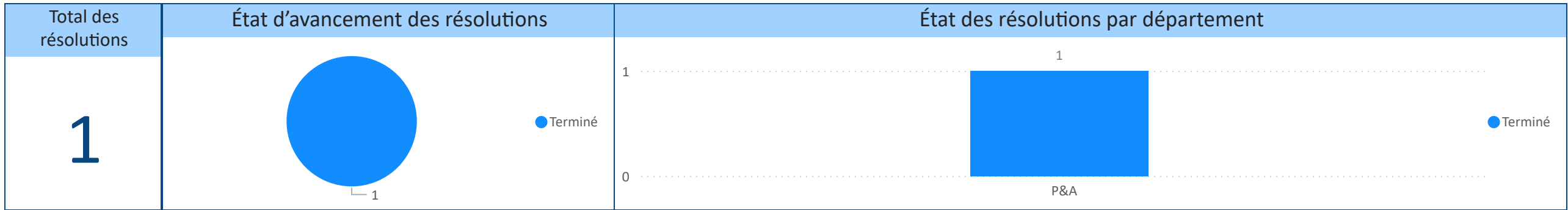
Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Conseil



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
24-48	ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton reconnaît que le noyau sud-ouest a connu une forte croissance; IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton soumette pour considération dans le cadre du processus budgétaire 2025 du conseil municipal l'étude et la décision de construire une nouvelle caserne de pompiers (la « Cinquième caserne ») à proximité du noyau sud-ouest ET l'établissement du plan officiel connexe pour la conception, la construction, l'équipement et le personnel de cette caserne.	9/9/2024	SIF	En cours	Préparation de l'appel d'offres en cours
24-68	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande à la Division Tourisme et Événements d'élaborer un plan de programmation et d'interprétation du patrimoine qui représente les détenteurs de droits autochtones et les cultures et périodes des débuts de l'Acadie, de la Grande-Bretagne et de l'après-Confédération qui se trouvent dans le Quartier historique de garnison et d'envisager le financement de l'élaboration de ce plan dans le cadre du processus du budget d'immobilisations. La Garde de cérémonie de Fredericton ne sera pas opérationnelle tant que ce plan ne sera pas mis au point et pris en compte.	10/15/2024	L,T&C	En cours	Projet de redéfinition du périmètre qui sera finalisé après confirmation du concept d'autorité décisionnelle conjointe.
21-16B	IL EST RÉSOLU QUE le directeur général soit chargé de mettre en œuvre le plan recommandé pour Officers' Square, joint en annexe A, qui comprend une aire de jeux pour enfants et un jeu d'eau.	11/8/2021	I&O	En cours	Le projet d'aménagement aquatique a débuté en 2025, tous les travaux seront achevés d'ici la fin du deuxième trimestre 2026.
21-16C	IL EST RÉSOLU que le directeur général soit chargé de mettre en œuvre le plan recommandé pour Officers' Square, joint à l'annexe A, qui comprend une zone ombrée en violet située dans le coin sud-ouest, qui sera planifiée en collaboration avec la nation Wolastoqey du Nouveau-Brunswick.	11/8/2021	I&O	En cours	
23-82	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton demande au directeur général de préparer un plan de modération de la circulation sur le chemin Golf Club dont la mise en application coïncidera avec l'installation de pistes cyclables. Les mesures comprendront des avancées de trottoir et des technologies pour contrôler la vitesse des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et celle des voiturettes de golf circulant sur ce chemin et seront mises en place dès l'achèvement substantiel de la phase 1 du projet d'aménagement.	11/14/2023	I&O	En cours	Selon le rapport approuvé par le Conseil, cela fait partie du plan d'investissement quinquennal et est prévu pour 2028.
22-55	IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton ordonne au personnel municipal, en collaboration avec la St. Mary's Ferry Landing Neighbourhood Association, de réaliser la demande no 2 (panneaux de signalisation et d'interprétation) et de faire avancer les projets municipaux qui feront progresser les demandes suivantes sur un total de sept : no 4 (élaborer une stratégie de plantation d'arbres), no 5 (rampe du pont Carleton) et no 7 (consultation continue sur la réanimation).	12/12/2022	Bureau DG	En cours	Faire progresser la conception conceptuelle en vue de son intégration dans le cycle budgétaire 2027.
22-56	IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Ville de Fredericton ordonne à la Division juridique de rédiger l'arrêté approprié visant fermeture d'un tronçon de ±4,4 hectares (10,9 acres) sis au sud de Two Nations Crossing (NID 75386144); QUE le conseil municipal de Fredericton, à la suite de la fermeture susmentionnée, déclare excédentaire la partie fermée du NID 75386144 et en autorise la cession à St. Mary's Economic Development Corporation pour la somme d'un dollar (1 \$), plus taxes et rajustements applicables; QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer les documents juridiques nécessaires pour exécuter cette transaction.	4/25/2022	Bureau DG	En cours	En attente de la confirmation de Sitansisk qu'ils sont prêts à effectuer le transfert.

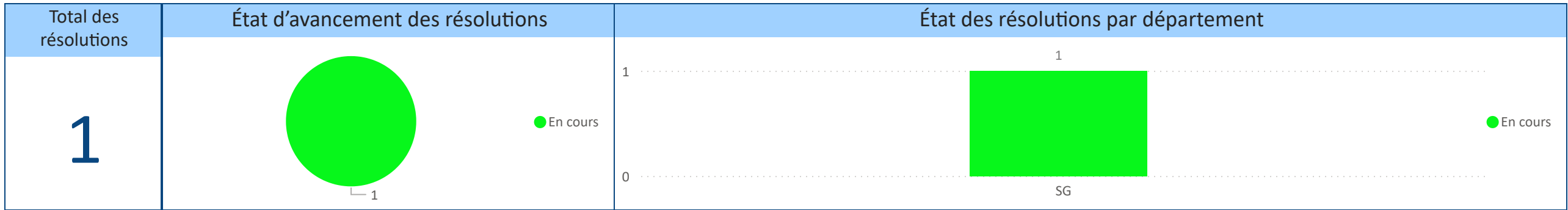
Tableau de bord des résolutions 2025 - Planification de la prospérité économique et de la croissance



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolution	Service responsable	État d'avancement des résolution	Commentaires
25-16	IL EST RÉSOLU QUE le personnel fournisse des modifications potentielles à l'arrêté de zonage Z-5 pour réglementer les clôtures dans la ville de Fredericton dans le cadre des modifications administratives futures de l'arrêté et que les modifications comprennent des exigences concernant le fil barbelé, l'électrification, le verre brisé et les pointes.	3/25/2025	P&A	Terminé	

Tableau de bord des résolutions (en cours des années précédentes) - Gouvernance environnementale



Détail des résolutions (triés par service responsable)

#	Résolution	Date des résolutions	Service responsable	État d'avancement des résolutions	Commentaires
21-19	IL EST RÉSOLU que la présentation et les recommandations du Fredericton Nature Club et de Nature Trust of NB soient transmises au personnel pour examen et qu'un rapport du personnel soit présenté lors d'une prochaine réunion du comité sur la gérance environnementale.	4/8/2021	SG	En cours	Cette recommandation est en train d'être traitée dans le cadre d'une initiative interne.